

## **FICHE DE POSTE ULIS**

### **Public accueilli :**

Des élèves de 12 à 16 ans reconnus handicapés essentiellement au niveau des fonctions cognitives du secteur, orientés par la CDAPH de la MDPH, ou présentant des maladies invalidantes

- issus des CLIS 1
- à l'issue d'une scolarisation en IME et en mesure de poursuivre leur scolarité dans un établissement scolaire du second degré
- des élèves qui auraient bénéficié d'une scolarisation individuelle en milieu ordinaire et pour lesquels des modalités plus collectives s'avèrent nécessaires sur un dispositif spécialisé

### **Objectifs**

Dans le cadre législatif et réglementaire de la loi du 11 février 2005, en conformité avec le projet académique et le projet départemental,

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale, à l'acquisition d'une plus grande autonomie personnelle et sociale des élèves accueillis,
- consolider et faire acquérir des connaissances, capacités et attitudes en référence au socle commun est une priorité,
- envisager les modalités d'une insertion professionnelle à l'issue du parcours au collège.

### **Formation – expérience professionnelle**

- expérience des élèves handicapés présentant de grandes difficultés cognitives (personnel spécialisé ou en cours de formation)
- expérience des parcours de formation et de qualification professionnelle (formation initiale, en alternance, continue)
- expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux

### **Missions et tâches**

- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs des instructions officielles ;
- assurer en équipe pédagogique l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés des élèves. Accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- veiller à une réelle intégration dans les classes et les établissements des élèves accueillis, dans le respect de leurs besoins spécifiques ;
- organiser le temps des élèves dans le respect des projets individuels : enseignements généraux, séquences de sensibilisation aux champs professionnels, participation aux ateliers de la SEGPA s'il y en a une dans l'établissement, stages en entreprise e dans les établissements partenaires à partir de la quatrième
- travailler le lien avec les familles.

## **Compétences**

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- capacité à mettre en lien les projets individuels avec les problématiques de la scolarisation dans le second degré ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes pédagogiques, éducatives, de suivi de la scolarisation, conseil pédagogique ; entreprises ; secteurs médico-sociaux, etc...)

## **Qualités**

- posséder des capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- savoir faire preuve de discrétion